



## MAIRIE DU CHATEAU D'OLONNE

Direction des Services Techniques  
53 RUE SERAPHIN BUTON  
BP 1842  
85118 LE CHATEAU D'OLONNE

À l'attention de Mme MARIONNEAU

C O N T R Ô L E  
T E C H N I Q U E  
C O N S T R U C T I O N



## RAPPORT FINAL

Rénovation et réaménagement de la salle "Calixte  
Aimé PLISSONNEAU"

85 180 LE CHATEAU D'OLONNE

N° DE CLIENT : 12184575\_1

N° DE CONVENTION : 12184575

CHRONO : 17

DATE : 15/10/2013

VOTRE INTERLOCUTEUR APAVE : WILLIAM DANIEAU



**Agence de La Roche sur Yon**  
Z.A. de Beaupuy  
50, rue Jacques-Yves Cousteau  
CS 10042  
85036 LA ROCHE SUR YON CEDEX  
Tél. : 02 51 24 19 38 - Fax : 02 51 46 26 38  
[www.apave.com](http://www.apave.com)

**OPERATION : Rénovation et réaménagement de la salle "Calixte Aimé PLISSONNEAU"**

LIEU : 85 180 LE CHATEAU D'OLONNE

PHASE PROJET : Réception

DESTINATAIRES EN COPIE : MAIRIE DU CHATEAU D'OLONNE M. TRECHOT Cyrille, MAIRIE DU CHATEAU D'OLONNE  
Mr Laurent MAINETTE, MY FAVORITE ARCHI Séverine LUCAS, L+R Architecte Mr RUFFAT, MCB M. Eric DANGLLOT**MISSIONS CONFIEES :**

	MISSIONS OBJET DU RAPPORT	INTERVENANTS
<b>L</b> Solidité des ouvrages	<input checked="" type="checkbox"/>	WILLIAM DANIEAU
<b>LE</b> Solidité des existants	<input checked="" type="checkbox"/>	WILLIAM DANIEAU
<b>PS</b> Sécurité des personnes dans les constructions en cas de séismes	<input checked="" type="checkbox"/>	WILLIAM DANIEAU
<b>SEI</b> Sécurité des personnes		
Sécurité incendie	<input checked="" type="checkbox"/>	WILLIAM DANIEAU ERWAN MAGE RENAUD VINCENT
<b>Hand</b> Accessibilité des constructions aux personnes handicapées	<input checked="" type="checkbox"/>	WILLIAM DANIEAU

Les missions confiées non présentes dans ce rapport font l'objet d'un envoi séparé

Le Chargé d'Affaire

ORIGINAL SIGNE

Ce rapport a été validé par : WILLIAM DANIEAU

## SOMMAIRE

1. OBJET DU RAPPORT .....	4
2. DESCRIPTION SUCCINCTE DES OUVRAGES CONCERNÉS .....	4
3. MONTANT DES TRAVAUX ET DATE D'EXÉCUTION .....	4
4. RAPPEL DES DOCUMENTS .....	4
5. SYNTHÈSE DES AVIS ET OBSERVATIONS FORMULES .....	5
6. INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS AU MAITRE D'OUVRAGE .....	6
7. CONCLUSION .....	6

## 1. OBJET DU RAPPORT

Le présent rapport constitue une synthèse des observations que le Contrôleur Technique a pu formuler, lors de ses interventions, dans le cadre de la mission que lui a confiée le Maître d'Ouvrage. Il concerne les travaux réalisés à la date du 15/10/2013.

Mission faisant l'objet d'un rapport spécifique : Néant .

## 2. DESCRIPTION SUCCINCTE DES OUVRAGES CONCERNÉS

Opération : Rénovation et réaménagement de la salle "Calixte Aimé PLISSONNEAU"

Caractéristiques générales : Salle des fêtes Calixte Aimé Plissonneau : réaménagement hall et sanitaire, création d'un sas d'entrée, rénovation de la salle, de la scène et du vestiaire.

## 3. MONTANT DES TRAVAUX ET DATE D'EXÉCUTION

Montant des travaux déclarés par le Maître d'Ouvrage dans la convention ou le marché de contrôle technique :  
219 300,00 T.T.C.

Date de Déclaration d'ouverture de chantier : 13/02/2013

## 4. RAPPEL DES DOCUMENTS

Dans le cadre de notre mission, nous avons émis les documents suivants:

Rapport initial n°3	Date : 22/11/2012	Version n° : PHASE PRO
Rapport initial n°4	Date : 13/12/2012	Version n° : ANNULE ET REMPLACE LE PRECEDENT
Rapport initial n°5	Date : 18/12/2012	Version n° : DCE
Rapport initial n°6	Date : 19/12/2012	Version n° : DCE - ANNULE ET REMPLACE LE PRECEDENT
Rapport préalable n°1	Date : 04/07/2012	Version n° : PHASE APS
Rapport préalable n°2	Date : 23/07/2012	Version n° : PHASE APD

Rapports intermédiaires sur visite de chantier : n°8 à 11, n°13

Rapport intermédiaire sur examen de document : n°7

## 5. SYNTHÈSE DES AVIS ET OBSERVATIONS FORMULES

La réalisation de nos actes est conditionnée par la fourniture effective au contrôleur des documents et justificatifs (plans et autres documents techniques) indiqués dans la norme NFP 03-100.

### 5.1. Les observations qui à notre connaissance n'ont pas été suivies d'effet, sont résumées ci-dessous :

#### **Mission L - Solidité des ouvrages**

---

Sans observation

#### **Mission LE - Solidité des existants**

---

Sans observation

#### **Mission PS - Sécurité des personnes dans les constructions en cas de séismes**

---

Sans observation

#### **Mission S - Sécurité incendie**

---

Sans observation

#### **Mission Hand - Accessibilité des constructions aux personnes handicapées**

---

##### **ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC EXISTANTS**

##### **DISPOSITIFS D'ACCUEIL, EQUIPEMENTS ET DISPOSITIFS DE COMMANDE**

La face supérieure est à une hauteur de 81 cm.

## **6. INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS AU MAITRE D'OUVRAGE**

### **6.1. Précisions complémentaires sur la mission de C.T.C.**

Conformément à nos conditions d'intervention, notre mission prend fin à la remise du rapport final.

Les modifications intervenues sur l'ouvrage postérieurement à ce rapport, ne relèvent pas de la mission confiée.

Il ne nous appartient pas de nous assurer que nos avis sont suivis d'effet, ni de prendre ou de faire prendre les mesures nécessaires pour remédier aux défauts signalés.

### **6.2. Exploitation de l'ouvrage**

L'ouvrage a été construit en regard des hypothèses d'exploitation, précisées dans les marchés de travaux.

Tout changement intervenant dans les conditions d'exploitation (hygrométrie, charges d'exploitation, nettoyage, température, interruption d'exploitation, etc.) peut avoir une incidence sur certaines parties de l'ouvrage, et doit faire l'objet d'une étude particulière.

### **6.3. Maintenance de l'ouvrage**

Pour qu'un ouvrage de bâtiment perdure, il faut nécessairement que soit assurée la maintenance de toutes les parties de l'ouvrage.

Celle-ci peut être réalisée d'une manière systématique en s'appuyant sur des logiciels informatiques ou bien encore plus simplement au travers de contrats d'entretien passés avec les entrepreneurs ayant réalisés les travaux.

Elle doit tendre vers une prévention intelligente pour éviter les désordres et les pertes d'exploitation éventuelles.

Il conviendra d'assurer un entretien régulier des ouvrages.

## **7. CONCLUSION**

Ce rapport est établi à la fin des travaux dans le cadre et dans la limite des missions confiées à APAVE par le Maître d'Ouvrage et récapitule les avis qui ont été émis sur les documents qui nous ont été fournis.